

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Fongicide BEECK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Solution aqueuse d'agents actifs pour des façades minérales.  
 Réservé aux entreprises de mise en oeuvre industrielles.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BEECK'SCHE FARBWERKE GmbH	
Rue:	Neustadt 458	
Lieu:	D-84028 Landshut	
Téléphone:	+49 (0) 7333 / 9607-11	Téléfax: +49 (0) 7333 / 9607-10
e-mail:	info@beeck.com	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.beeck.com	
Service responsable:	Werk Laichingen, Gottlieb-Daimler-Str. 4, D-89150 Laichingen Tel. +49(0)7333/9607-11 Fax: +49(0)7333/9607-10 8.00 -16.00 h	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Belgique / Belgium +32 70 245 245  
 GBK GmbH Global Regulatory Compliance  
 +49(0)6132/84463

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
 Mentions de danger:  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P501 Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 2 de 10

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Biocide à base de chlorure de benzalkonium et d'octylisothiazolone.  
Solution aqueuse.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures			0,1 - < 1 %
	270-325-2			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H318 H400 H410			
26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one			< 0,1 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H330 H311 H302 H314 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise: Appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Des douches pour les yeux et de sécurité doivent être facilement accessibles.

**Après inhalation**

Apport d'air frais. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. En cas de respiration coupée, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation des yeux. Irritation de la peau.

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 3 de 10

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale). Si nécessaire, contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), fumée, NO<sub>x</sub>.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Eviter que l'eau d'incendie des pompiers ou le produit dilué dans l'eau par d'autres moyens s'écoulent dans les eaux superficielles ou dans les bassins d'eau potable. Eviter que le produit arrive dans les égouts.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Bien ventiler. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard. Eviter le contact avec la peau pour ce produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute!

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger les résidus à du liant et balayer en évitant de former de la poussière.

Utiliser un liant approprié.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

Evacuer de la manière décrite au section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Transvaser avec précaution. Eviter de renverser.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de précautions spéciales.

**Information supplémentaire**

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 4 de 10

en conséquence et appropriés à ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas entreposer près des acides.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Entrée interdite aux personnes non autorisées. Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver à des températures comprises entre 10°C et 30°C.

Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains**

des gants de protection, résistant aux produits chimiques (DIN EN 374)

Noter que la durée d'utilisation quotidienne d'un gant pour produits chimiques peut se réduire considérablement dans la pratique à cause de nombreux facteurs d'influence (par exemple, la température), bien plus que le temps de perméation calculé dans la norme EN 374. Après l'utilisation de gants, laver les mains et bien les essuyer. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger la peau des mains, elles devraient être appliquées avant l'utilisation.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants:

caoutchouc de nitrile (NBR) - épaisseur de couche 0,4 mm - Temps de pénétration dans le matériau du gant : 480 min

Les gants se composant des matériaux suivants ne sont pas appropriés : gants en cuir.

**Protection de la peau**

Vêtements professionnels de protection

**Protection respiratoire**

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistolage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 5 de 10

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	doux (douce)

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C):	4 - 5
----------------------	-------

**Modification d'état**

Point de fusion:	Donnée non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Ce produit n'est pas explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Température de décomposition:	Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur:	Donnée non disponible.
Densité (à 20 °C):	1,0 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Viscosité dynamique:	< 500 mPa·s
Densité de vapeur:	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas diluer le produit ni le mélanger à d'autres produits chimiques avant l'utilisation, afin d'éviter tout effet négatif sur la ou les substances actives.

**10.5. Matières incompatibles**

des acides forts et des bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 6 de 10

**Information supplémentaire**

Durée minimale de conservation: 12 mois

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

ATE mix/oral(e): &gt; 5000 mg/kg (rat)

ATE mix/dermique: &gt; 5000 mg/kg (rat)

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures			
	par voie orale	DL50 364 mg/kg	Rat	
26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		
	dermique	ATE 300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Peut irriter les yeux et la peau.

**Effets sensibilisants**

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Inhibition de la respiration de boues activées

Octylisothialozone

EC20 / 0,5 h: 10,4 mg/l (TTC-Test)

EC20 / 3 h: 7,3 mg/l (OECD 209)

Chlorure de benzalkonium

EC20 / 0,5 h: 5 mg/l (OECD 209)

Aucun effet supposé d'inhibition sur les bactéries de boue activée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Fongicide BEECK

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,31 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	MSDS Sigma Aldrich
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,049 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,036 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,084 mg/l	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,42 mg/l	48 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité:

Octylisothialozone:

"Surface Water - Simulation Biodegradation Test" 0,6 - 1,4 d (half life) (OECD 309)

Chlorure de benzalkonium:

Closed-Bottle-Test: &gt; 70% (OECD 301 D)

Comportement dans les stations d'épuration:

Octylisothialozone:

Activated Sludge Assay: &gt; 90 % (OECD 303 A)

Chlorure de benzalkonium:

Activated Sludge Assay: &gt; 83 % (OECD 303 A)

Le produit est biodégradable. / Peut être bien éliminé de l'eau.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de bioaccumulation en raison des valeurs logP des éléments principaux.

Octylisothialozone log Kow 2,92 (OECD 117)

Chlorure de benzalkonium log Kow 2,88 (OECD 107)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant, bioaccumulatif et toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

**12.6. Autres effets néfastes**

Ne contient pas de métaux lourds.

Remarque sur les halogènes inorganiques: Le produit ne contient aucune substance qui, selon le niveau actuel des connaissances, présente des risques sur le plan écologique.

**Information supplémentaire**

Ne pas décharger dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Doit être soumis à un traitement spécial tout en respectant les réglementations administratives. Les ingrédients organiques peuvent être incinérés dans une installation soumise aux réglementations locales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 8 de 10

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Produits de nettoyage appropriés: Eau respect. Eau savonneuse.  
Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** non réglementé  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé  
**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** non réglementé  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé  
**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** not regulated  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** not regulated  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** not regulated



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 9 de 10

**14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** not regulated**14.2. Désignation officielle de** not regulated  
**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** not regulated  
**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR non  
L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Information supplémentaire**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): non applicable

**Information supplémentaire**

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Numéro d'enregistrement biocide: N-47297; N-47299

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Fongicide BEECK**

Date de révision: 01.06.2017

Code du produit: FWB\_B07

Page 10 de 10

H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*